

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Conseil administratif élu : répartition des services pour la nouvelle législature

Les membres du nouveau Conseil administratif de la Ville de Vernier se sont réunis à plusieurs reprises afin de préparer activement la transition vers la nouvelle législature 2020-2025 qui débutera le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020.

Le collège des nouveaux élus a notamment procédé de façon unanime à la répartition des services de l'administration municipale de la manière suivante :

### **M. Martin STAUB**

Cohésion sociale

Enfance, petite enfance, écoles et parascolaire

Sécurité : Police municipale, protection civile, incendie et secours

Sports

### **M. Mathias BUSCHBECK**

Aménagement du territoire : Urbanisme, Affaires domaniales et Mobilité

Bâtiments : Entretien des bâtiments, gérance immobilière, Construction et rénovation,

Stratégie énergétique et développement durable

Environnement urbain : Voirie et récupération, Génie civil, Espaces verts, Cimetières, Equipements

### **M. Gian-Reto AGRAMUNT**

Communication, Culture & Bibliothèques

Guichet des prestations

Finances

Ressources humaines

Technologies de l'information

Monsieur Martin STAUB assurera la fonction de maire durant la première année de législature.

Lors de ses séances de travail qui se poursuivront durant les mois à venir, le Conseil administratif élaborera son programme de législature, devant traduire ses priorités et sa volonté de travailler de manière collégiale.

Le début de cette législature 2020-2025 est marqué par un contexte de crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, due au Covid-19, qui orientera fortement l'action de la Municipalité. Le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour que ses actions et celles de l'administration communale soient conformes au programme qu'il définira. Les nouveaux élus, entendent œuvrer pour une ville qui s'engage en faveur de la cohésion sociale, d'un développement urbanistique de qualité tout en veillant à une gestion rigoureuse des deniers publics.